

Compte-rendu : Rencontre cellule de crise ESS #2

Jeudi 02 avril 2020

Présents :

Christophe Debove (SGAR), Pascal Duforestel, Marine Gueroult, Maritxu Lataste (Conseil Régional NA), Eric Labadie, Guillaume Defillon (DIRECCTE), Arnaud Littardi (DRAC), Florian Szynal (DRJSCS), Antoine Andrieux (CDC Banque des Territoires), Jany Rouger (Le Mouvement Associatif), Aurélie Brossard (INAE), Laurence Fouin (France Active NA), Pierre Roussel (UDES), Fernando Almeida (URSCOP), Stéphane Montuzet, Mélanie Thuillier, Benjamin Coly, Rémy Poignant (CRESS).

Réponse aux questions les de la précédente cellule de crise

Mesures de chômage partiel :

- Les structures ont **30 jours pour déposer la demande avec effet rétroactif** + acceptation tacite de la demande en absence de réponses de la DIRECCTE sous 48h.
- Délais de paiement sont de 12 jours.
- Les **documents à fournir** : dénomination ; SIRET ; nombre de salariés ; nombre d'heures concernées ; RIB ; avis du CSE (qui peut être réalisé à posteriori) ; bulletins de paie explicitant le nombre d'heures non salariées (NB : pour faire les paies de mars, il est demandé d'attendre l'accord d'activité partielle)
 - o Documents à fournir au moment de la justification
- Questions spécifiques :
 - o **Pour les CAE** (contrats CAPE et entrepreneurs salariés) : arbitrages pas encore pris avec la DGEFP. Situation reste floue pour ESA et CAPE. Un décret doit paraître pour les CAE mais pas pour les couveuses...
 - o **Pour les SIAE** : Les SIAE qui ne peuvent poursuivre leur activité peuvent solliciter une demande d'activité partielle pour une partie ou la totalité de leurs salariés et pour tout ou partie des heures.
Celles qui poursuivent leur activité doivent respecter les consignes sanitaires et continuer à percevoir l'aide aux postes. Mais les deux ne sont pas cumulables (aide au poste et chômage partiel).
Pour les SIAE relevant des collectivités, le maintien de l'aide aux postes est possible mais uniquement pour le mois de mars, et dans l'attente qu'une solution plus pérenne soit trouvée.

Subventions : Manque de communication globale

- Besoin de maintenir les subventions même si les actions ne sont pas réalisées. Ce maintien permettra notamment :
 - o De participer à la compensation de la perte de chiffre d'affaires sur la période en cours

- De limiter le recours à l'emprunt bancaire car les structures ne pourront pas absorber l'endettement inhérent.
- Quid du FSE avec l'arrêt d'activités. Les forfaits s'appliquent sur les coûts salariaux induisant la baisse inéluctable des subventions. Interpellation de l'Europe par le Conseil Régional ?
 - Concernant la prise en compte des dépenses, les discussions avancent bien pour trouver des solutions appropriées. Une note écrite sera transmise par le Conseil Régional.
 - Sur le FSE, des mesures se mettent en place côté Etat :
 1. Faire remonter les infos sur les besoins des structures ESS. La CRESS propose d'organiser une concertation avec les têtes de réseaux à ce sujet -> investissement/fonctionnement pour aider la sortie de crise via des financements FSE.
 2. Enveloppe déjà disponible et à mobiliser rapidement, qui peut aller sur des sollicitations nouvelles, hors cadre actuel / besoins de trésorerie / nouvelles dépenses informatiques (structuration outils numériques)
 3. FAQ DGEFP en ligne et donc diffusable sur l'assouplissement des règles de gestion
- **Fonds de dotation aux associations employeuses par la Région** : règlement d'intervention en cours de finalisation avec une validation lors de la CP du 10/04 et mise en service d'un portail web dédié espéré pour le 15/04.
 - Ouverture de ce fonds de dotation (ainsi que tout autre dispositif spécifique aux associations) aux SCIC dont le fonctionnement s'assimile à celui du monde associatif ? Cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil Régional et renvoie vers l'aide au soutien conjoncturel et étudier au cas par cas la situation des structures ESS non associatives.
 - Le fonds de dotation concerne les associations employeuses sur certains secteurs d'activité (culture, sport, formation, ESS, caritatives...), de moins de 50 salariés ; intervention à 50% de l'assiette ; subventions de 1 500 à 20 000€
- **Zoom DRAC** : maintien des subventions 2020 même si les évènements ne sont pas réalisés. Sur le solde des subventions 2019 :
 - Justificatifs peuvent être remplacés par une attestation sur l'honneur. L'envoi du justificatif se fera plus tard. Accélération des versements mais il faut penser à envoyer une demande.
 - Existe une difficulté pour collectivités/établissements scolaires qui payent sur service fait (ex : théâtres qui sont en régie municipale) où les collectivités ont tendance à ne pas payer.
- **Zoom DRJSCS** : Accélération des process pour mettre en paiement rapidement mais cela va dépendre des capacités des services de paiement.
 - La priorité est donnée au sanitaire.
 - Accélération de la mise en paiement des postes Fonjep

Quelles modalités d'**interpellation des conseils départementaux et EPCI** : L'idée est de s'appuyer sur d'autres échelons de collectivités (CDs et EPCI) pour le soutien financier des structures :

- Peu de départements prévoient des fonds dédiés (sauf Landes, Gironde, Charente-Maritime) et ces fonds sont prévus pour la sortie de crise (pas avant l'été) et non sur les besoins de trésorerie immédiats.
- Pour les départements qui n'ont pas de fonds dédiés, il y a tout de même une accélération du processus de paiements des aides, notamment sur les aides récurrentes. Mise en paiement rapide des aides prévues avec peu de contrôle immédiat et rattrapage du contrôle plus tard.

Impact fort sur les assos dont l'activité est basée sur de l'évènementiel -> besoin d'une articulation département/région

Prêt rebond : La majorité des structures de l'ESS n'ont pas de cotation FIBEN ce qui les rendront inéligibles au prêt rebond.

- Région n'a pas abouti pour le moment à un accord sur un abondement avec la BPI, mais travaille à la création d'un fond régional abondé par la Banque des Territoires (et non BPI) qui viendrait suppléer à l'inéligibilité des structures ESS au prêt rebond. Ce fond est un outil conjoncturel qui ne s'inscrira pas immédiatement dans le cadre de la nouvelle convention CDC/Région mais pourra nourrir les réflexions de soutien sur les politiques de développement économique local.
 - o Création d'une ligne régionale apport associatif géré par FANA à hauteur de 2 millions (ni voté ni engagé pour le moment : 1M€ Région et 1M€ BDT), ouverte à toutes les structures ESS avec 3 possibilités de prêts :
 1. Prêt court terme pour structures saines (besoin = trésorerie)
 2. Prêt court terme pour structures en difficultés
 3. Prêt moyen terme pour financer le développement (logique d'anticipation de la reprise)

Vie statutaire : Les questions issues de la cellule de crise ESS ont été répondues lors des ordonnances : les assemblées générales obligatoires pourront être tenues à distance avec une formalité assouplie. Les délais d'approbation des comptes sont prorogés de 3 mois.

Les points de vigilance qualitatifs : (Cf. Notes en annexe)

- Sectoriels : structures de lien social ; culture ; tourisme social ; éducation populaire ; sports
 - o Centre de loisirs / loisirs / Jeunesse et sports : inscriptions très faibles (colonies de vacances etc.) et donc reprise d'activités sera compliquée notamment sur les activités extra scolaires et périscolaires. La question étant de savoir jusqu'à quand on peut prolonger les mesures de chômage partiel ?
 - o Tourisme social : UNAT à interpellier pour avoir un point plus précis. Acteurs du tourisme social à intégrer dans le fonds dédié Région.
 - o Pour le Tourisme comme pour n'importe quelles activités saisonnières, l'évaluation des dégâts économiques ne pourra se faire qu'en milieu d'année...

Identification de **webinaires** avec entrées thématiques (comptabilité, RH) et/ou partenaires spécifiques (Etat, financeurs, têtes de réseau...). Beaucoup de sollicitations/propositions et besoin d'être pertinent sur le choix des thématiques et des intervenants.

Tour de table exhaustif au 26/03/2020 :

Le Mouvement Associatif : Retours de l'enquête nationale

- 10 000 réponses dont 1500 en NA
- 22% des assos parviennent à maintenir une activité, souvent très réduite (approx. 20%)
- Report et annulation d'événements concerne 83% des assos
- Impact éco : perte de revenus, baisse des aides publiques, défauts de trésorerie
 - o 23% des assos ont 3 mois de trésorerie
 - o Plus les assos sont fortement employeuses, plus la situation de trésorerie est importante
 - o 16 000 assos employeuses en NA : demande essentielle est le maintien des partenariats, facilités de trésorerie et conseils
 - o 68% des employeurs ont recours au chômage partiel et 54% ont mis en place du télétravail.
- Éléments du bureau LMA :
 - o Sur fond de soutien région : instauration d'une commission consultative sur l'attribution ? Réponse négative pour accélérer le processus de décisions.
- Élargir les conditions d'éligibilité pour ouvrir le fond à des associations qui n'ont pas eu déjà recours à des aides région (tourisme social, environnement, actions sociale, enfance, défense des droits)
- Importance du travail des têtes de réseaux et il faudrait que la région soutienne d'avantage celles-ci.
- Dans le cadre du chômage partiel, il pourrait exister une compensation pour le reste à charge via la région

INAE : certaines structures ont maintenu des activités (garage, maraichage, service à la personne...) et débats sur la typologie de salariés qu'on oblige à reprendre. Pas de position officielle d'INAE mais il est de la responsabilité des employeurs de mettre les moyens pour la reprise d'activités, avec une vigilance sur les bonnes pratiques.

UDES : enquête nationale est en cours. Les résultats seront communiqués dès que disponibles avec, normalement, des extraits par région notamment. Le secteur de l'hébergement fortement impacté avec des conditions de maintien d'activités difficiles.

France Active NA : renvoyer les structures vers FANA (besoins de tréso etc.) le plus tôt possible ; renvoyer vers les réseaux des DLA lorsqu'il y a des besoins d'accompagnement (reprise d'activités etc.)

CRESS : 60 réponses

- La semaine dernière on avait identifié des effets de seuil, or plus la crise avance plus les effets de seuil bougent (aujourd'hui on est plus à 10 salariés au lieu de 5 la semaine dernière)
- 85% impact conséquent et 66% impact immédiat
- Les besoins :
 - o Compensation des pertes d'activité

- Anticipation de la reprise : à moyen terme sur les conditions économiques de reprise ; besoin d'affiner les conditions des reprises d'activité qui pourraient se faire pendant la crise car certaines sont sollicités ...
- Sur les recours aux mesures, on est sur 90% des structures qui ont sollicités le chômage partiel
- 70% ont sollicité le report de charge

Zooms sectoriels

- Culture :
 - Spécificités culturelles fortes (spectacle vivant avec le régime particulier des intermittents). Pôle Emploi n'est pas encore bien au fait sur ce qu'il faut faire. Impact sur l'enseignement artistique associatif car il ne peut pas se faire à distance... beaucoup sont des petites structures, faiblement employeuses, et dépendent de financements plus locaux (collectivités etc.)
 - Sur le site du Ministère il y a une FAQ pour l'ensemble des acteurs du secteur et notamment pour les employeurs cultures : <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Employeurs-culturels-face-aux-impacts-de-la-crise-de-coronavirus>
 - Cependant sur l'éducation artistique la DRAC n'a pas la main ni de marge de manœuvre ...
 - Fonds de secours à la musique et aux variétés : <http://www.cnv.fr/covid-19-fonds-secours-musique-et-aux-varietes>
- Sanitaire et social : [Cf. note en annexe](#)
 - Besoins importants pour faciliter le lien avec structures de la petite enfance (pour les aides à domicile et personnels soignants) car beaucoup de besoins non comblés
 - Inégalités territoriales très fortes : accès aux masques et GHA/SHA dans les territoires ruraux notamment.
 - Besoin de solidarités et renvoyer vers la réserve civique.

Zoom Communication : Besoin de [mettre en avant les initiatives exemplaires](#) sans attendre et pousser l'analyse afin de défendre un changement de modèle.

- Etablir une première liste dès la semaine prochaine
- Rappel de la bannière ESS en nouvelle aquitaine c'est capital
- Méthodo :
 - Lancement de la communication la semaine du 06/04 (collecte et valorisation)
 - En utilisant tous les canaux disponibles (CRESS, Région, Têtes de réseaux...)
 - Création d'un # dédié : [#ESS_solidaritésCovid](#)
 - Plaidoyer sur "le monde d'après"
 - Réflexion du CESER pour une proposition de feuille de route sociale et sociétale en ce sens à l'instar de Neoterra notamment.

Prochaine rencontre : le jeudi 9 avril à 14h